



DECISION D'ATTRIBUTION N°024/DA/FEICOM/DG DU 201125

Pour l'acquisition des ordinateurs et des onduleurs au FEICOM, Lot 1

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE



25/N° 024/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/WSS8

A

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offre National Ouvert N°019/AONO/FEICOM/CIPM/2025 du 25 aout 2025 pour l'acquisition des ordinateurs et des onduleurs au FEICOM (en procédure d'urgence).

DECIDE:

Article 1^{er} : la société BUROTECH COORPORATION SARL, Tél : (237) 690 05 60 22, est déclarée adjudicataire du lot 1 du Dossier d'Appel d'Offre National Ouvert N°019/AONO/FEICOM/CIPM/2025 du 25 aout 2025 pour l'acquisition des ordinateurs et des onduleurs au FEICOM, pour un montant de quarante-huit millions sept cent soixante-treize mille deux cent cinquante (48 773 250) francs CFA TTC et un délai d'exécution de vingt-huit (28) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable de ladite société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

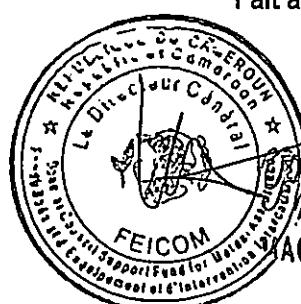
Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le

201125

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



Philippe Camille Akoa
REGISTRAT HORS-HIERARCHIE